

Écrit par le 22 novembre 2024

# Une aide exceptionnelle pour les foyers modestes versée dès le 15 mai 2020

Suite à l'annonce faite par le gouvernement de verser une aide exceptionnelle aux foyers les plus modestes, les caisses de la Mutuelle Sociale Agricole Alpes-Vaucluse verseront cette aide de solidarité aux adhérents concernés, et ce automatiquement et en une fois, le 15 mai 2020. Les foyers allocataires du revenu de solidarité active (RSA) ou de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) percevront une aide de 150 € à laquelle s'ajouteront 100 € supplémentaires par enfant à charge. Quant aux familles bénéficiaires des aides personnalisées au logement (APL) qui ne touchent pas le RSA ou l'ASS, elles bénéficieront d'une aide de 100 € par enfant à charge. À noter que ces aides s'ajouteront aux aides sociales versées mensuellement tout au long de l'année.

## Un service dédié aux urgences

Pour ceux qui connaissent une situation économique ou sociale particulièrement critique nécessitant une intervention prioritaire, la MSA Alpes-Vaucluse vient de créer une boîte vocale sur laquelle l'utilisateur peut laisser un message en précisant ses coordonnées. Si la situation est jugée urgente, un agent prendra alors contact afin de trouver la solution la mieux adaptée à la situation. Tél : 04 90 13 67 12.

[www.alpes-vaucluse.msa.fr](http://www.alpes-vaucluse.msa.fr)